Choose France™

GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

Quels sont les navires éligibles au RIF ?

■ Les navires de commerce au long cours ou au cabotage international, à l'exception des navires transporteurs de passagers assurant des lignes régulières intra-européennes ou, selon une liste fixée par voie réglementaire, des lignes régulières internationales.

■ Les navires de plaisance à utilisation commerciale de plus de 15 mètres de longueur hors-tout.

■ Les navires de pêche professionnelle armés à la grande pêche, classés en première catégorie et travaillant dans des zones définies par voie réglementaire.

Enregistrez votre navire au RIF et bénéficiez de nombreux avantages !

Vous souhaitez enregistrer un navire au RIF ? C'est simple et gratuit

L'équipe du guichet unique est votre interlocuteur privilégié pour toutes vos démarches. Un site internet complet est à votre disposition : **www.rif.mer.gouv.fr**

Toutes les formalités sont gratuites (enregistrement du navire, etc.) et les délais de traitement sont courts. Le guichet unique du RIF réalise également **l'inscription des hypothèques maritimes** sous pavillon français. Une garantie de qualité que les banques valorisent.

Consultez le guichet unique avant toute démarche.

Afin d'accompagner au mieux votre projet, l'équipage du guichet unique du RIF est à votre disposition pour tout renseignement relatif à la fiscalité, à la gestion des équipages ou encore aux démarches d'enregistrement du navire.

Fiscalité attractive

Choisir le RIF, c'est bénéficier d'un cadre fiscal particulièrement avantageux et renforcer votre compétitivité. En combinant les différents dispositifs fiscaux, vous pouvez :

■ **Renforcer votre attractivité en tant qu'employeur grâce à l'exonération d'impôt sur le revenu** pour les marins embarqués plus de 183 jours par an sur les navires enregistrés au RIF *(art. 81A, code général des impôts)*. Cette mesure, spécifique au RIF, est attribuée sous conditions.

■ **Réduire les coûts d'acquisition de votre navire grâce au crédit-bail fiscal** *(article 39 C du code général des impôts)*.
Principe : une société *ad-hoc* ou *Special vehicule purpose* (SPV) est créée pour acquérir le navire et le mettre à disposition de l'armateur sous la forme d'un affrètement coque-nue assorti d'une option d'achat au terme du contrat. L'intérêt est de réduire le coût d'acquisition dans la mesure où le locataire/armateur bénéficie d'une partie de l'économie d'impôt réalisée dans le cadre du crédit-bail fiscal.

■ **Développer une flotte plus respectueuse de l'environnement grâce au suramortissement vert** *(art. 39 decies C, code général des impôts).*
Principe : ce dispositif encourage les entreprises à réaliser des investissements en leur accordant une déduction exceptionnelle du résultat imposable qui s'ajoute à celle pratiquée au titre de l'amortissement. Il s'agit donc d'une économie d'impôt supplémentaire.

■ **Réaliser des économies d'impôt grâce à la taxe au tonnage** *(art. 209-0 B, code général des impôts).* Le régime optionnel de la taxe au tonnage français a été approuvé par la Commission européenne en 2003. Il est réservé aux entreprises d'armement maritime soumises à l'impôt sur les sociétés dont le chiffre d'affaires provient à 75 % au moins de l'exploitation de navires armés au commerce. Ce dispositif permet de déterminer forfaitairement le résultat imposable provenant des opérations directement liées à l'exploitation de certains navires possédés en pleine propriété ou en copropriété ou bien encore affrétés coque nue ou à temps.

L'équipage du RIF est à votre disposition pour vous accompagner dans vos projets et vous informer sur les conditions pour bénéficier de ces dispositifs fiscaux. N'hésitez pas à nous contacter.

Conditions de travail protectrices et adaptées

La convention internationale du travail maritime (MLC, 2006) formule des recommandations pour tous les aspects du droit du travail maritime. Le respect de ces standards internationaux par chaque pavillon est un gage de qualité et de bien-être au travail pour les équipages et leurs employeurs.

Les marins embarqués sur les navires enregistrés au RIF bénéficient d'un rythme de travail encadré, d'un temps de repos garanti, d'un contrat d'engagement maritime contrôlé dans son contenu, etc. Le recours aux entreprises de travail maritimes est possible dans le cadre prévu par la convention internationale du travail maritime.

À noter : s'agissant du droit du travail maritime, une distinction est faite entre les gens de mer qui résident en France et ceux qui n'y résident pas. Pour ces derniers, le salaire minimum applicable est fixé par voie réglementaire.

Couverture sociale d'excellence

Le système français de protection sociale des marins (ENIM) s'adresse aux marins résidant dans un État de l'Union européenne (UE), dans un État de l'Espace économique européen (EEE) ou en Suisse. Contrairement aux assurances privées, il protège le marin et sa famille contre tous les risques sociaux (maladie, invalidité, maternité, vieillesse, décès).

Ce système très protecteur pour les marins, reste compétitif pour les employeurs. En effet, pour les marins résidant en France et affiliés à l'ENIM, les contributions patronales sont réduites (11,6 % au lieu de 35,6 %)*. Une exonération totale des contributions patronales est également possible en cas d'exposition à la concurrence internationale *(art. L. 5553-11, code des transports).*

**N.B : la « part ENIM » ne représente qu'une partie de l'ensemble des cotisations sociales de l'employeur et du marin. La réduction évoquée ci-dessus ne concerne pas l'URSSAF et l'UNEDIC.*

Les services du RIF : l'exigence de la qualité

La sûreté de votre équipage et de vos clients est assurée par la présence sur tous les océans de bâtiments de la Marine nationale et d'unités de garde-côtes françaises.

Le pavillon français est classé parmi les meilleurs pavillons au monde s'agissant du respect des normes de sécurité des navires. Choisir le RIF, c'est naviguer en toute sécurité.

Enfin, le RIF offre un accompagnement unique en temps de crise. Par exemple, les relèves d'équipage des navires sous pavillon français ont été soutenues partout dans le monde par le RIF pendant la pandémie de COVID-19. Le dispositif « RIF crise » et la puissance du réseau diplomatique français (3ème réseau au monde) ont permis d'apporter des solutions à bon nombre de situations complexes.

Choisir le RIF, choisir la France

Grâce à ses nombreux territoires ultramarins, la France est présente sur 5 des 6 continents : Europe, Afrique, Amérique, Antarctique et Océanie. La France maritime s'appuie à l'international sur le réseau diplomatique français. Avec 168 ambassades, le réseau consulaire français est le 3ème au monde.

Puissance maritime par sa géographie (2ème zone économique exclusive (ZEE) du monde) la France l'est aussi par ses infrastructures : 11 grands ports maritimes (GPM), des capacités aéroportuaires permanentes reliant la France métropolitaine à ses outremers et au reste du monde, 9 centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage (CROSS/MRCC) dans l'Hexagone et en outre-mer.

L'écosystème maritime français présente de nombreux atouts d'attractivité : un réseau d'établissements d'excellence pour la formation professionnelle des marins, des établissements bancaires qui sont les premiers financeurs internationaux du secteur maritime et des avocats spécialisés parmi les plus réputés.

Le RIF est la solution compétitive et qualitative pour votre navire.

N'hésitez plus, choisissez la France !

Pour plus d'informations, l'équipe du guichet unique du Registre international français (RIF) est à votre écoute :

du lundi au vendredi, de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
+ 33 (0)4 86 94 67 50

Guichet unique du Registre international Français
5 place Sadi-Carnot - 13 002 Marseille

rif@mer.gouv.fr
www.rif.mer.gouv.fr
www.linkedin.com/in/rif-frenchflag

Photos : porte-conteneur « Trocadéro » CMA-CGM / pétrolier « Alcyone » (Socatra) : Socatra / Navire de maintenance de champs éoliens « Wind of Change » (LDA) : Nicolas Job / Équipage du « Ferrol Knutsen » : Knutsen LNG France / Porte-conteneur « Douce France » (Marfret) : Marfret / Voilier « Grain de Sail I » (Grain de Sail) : Grain de Sail / Méthanier « Alicante Knutsen » (Knutsen LNG France) : Knutsen LNG France - Mise en page : agence 90c.